

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 3 novembre 2021 – 9h00-12h

Mairie - Bessey

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Charles ZILLIOX, Thierry KOVACS, Sylvie DEZARNAUD, Christophe DELORD, André FERRAND, Frédérick DUBOUCHET, Diane VIGIER, Gilles VIAL, Claudine PERROT-BERTON

Elus du bureau excusés : Philippe GENTY, Luc THOMAS, Simon PLENET,

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU,

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu du précédent Bureau
- Point agenda
- Atelier communication animé par l'agence TBWA
- Préparation CDAC – Projet Intersport à Davézieux
- Point d'avancement nœud Chasse sur Rhône - Givors/Ternay – Retour du Préfet de Région
- Retour sur le rendez-vous avec le Préfet de l'Ardèche, avancement mise en compatibilité des PLU
- Propositions de réunion avec les opérateurs photovoltaïques

Validation du compte-rendu du précédent bureau

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Point agenda

Le 3^{ème} **conseil syndical** de l'année 2021 a eu lieu le 13 octobre dernier à la Salle l'Espace à Roussillon en présence d'une soixantaine d'élus du SMRR. A cette occasion, une présentation des résultats macros de l'analyse de l'occupation des Sols 2015/2020 a été réalisée, avec une mise en perspective avec le contexte réglementaire lié à la loi Climat & Résilience.

Le **prochain bureau syndical** aura lieu le 1^{er} décembre à 9h dans les locaux du SMRR à Vienne.



- Diane Vigier rappelle que la **première conférence de l'Habitat des Rives du Rhône** a eu lieu le vendredi 22 octobre dernier dans les locaux du Musée Gallo-Romain de Saint-Romain-en-Gal. Près de 80 personnes, représentant les élus, les techniciens et tous les professionnels de la construction des lotissements se sont réunis pour échanger sur les enjeux de qualité et de densité dans les projets d'habitats du territoire. A cette occasion, les travaux réalisés dans le cadre de l'étude sur les lotissements de qualité ont été présentés et débattus. Les personnes présentes ont insisté sur la nécessité d'un large partenariat, le plus en amont des projets.
- Retour sur **l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT** : le Président Philippe Delaplacette s'est rendu à Paris mi-octobre pour participer au conseil d'administration de la fédération nationale des SCOT. Lors de cette journée, les représentants régionaux ont pu partager leurs réflexions sur la loi climat & résilience et sur les obligations relatives à la mise en œuvre du ZAN. Toutes les régions préparent actuellement leur conférence des SCOT. En AURA, 58 SCOT ont été recensés avec des niveaux de maturité variable en fonction des territoires. Selon les régions, les SRADDET ne comprennent pas toujours d'objectifs chiffrés en matière de réduction de l'artificialisation. Le Président Ph. Delaplacette rappelle que la loi climat & résilience prévoit la prise en compte des contextes ruraux (mais sans précision à ce stade) mais que cette dernière n'a pas prévu à ce stade.

T. Kovacs rappelle que la Région AURA avait souhaité laisser des marges de manœuvre aux territoires d'où l'absence d'objectifs quantitatifs dans la rédaction actuelle du SRADDET. Il semble difficile d'imaginer par ailleurs que des accords entre SCOT puissent intervenir compte-tenu des délais très contraints fixés par la loi.

C. Zilliox confirme qu'il est déjà difficile de transférer des droits à construire d'une commune à l'autre, ce sera impossible entre SCOT à grande échelle. Des réflexions au niveau des interscot sont néanmoins à privilégier.

Ph. Delaplacette rappelle que le SCOT des Rives du Rhône approuvé en 2019 est en bonne voie pour tenir les objectifs du ZAN d'ici 2030. La loi prévoit par ailleurs qu'en l'absence de révision du SRADDET dans les 24 prochains mois, les Scot devront se mettre en révision pour tenir l'objectif de réduction de l'artificialisation de 50 % d'ici 2030 sauf si une réduction d'au moins 30 % de l'artificialisation est déjà prévue dans les SCOT approuvés (ce qui est le cas pour notre SCOT). Le Président indique qu'il reste des efforts importants à faire pour certains PLU qui doivent non seulement se mettre en compatibilité avec le SCOT mais aussi et surtout avec cette trajectoire ZAN. Du fait des contraintes fortes qui pèsent sur certains secteurs du territoire, certaines communes auront des capacités réduites pour l'accueil de nouvelles populations. Des arbitrages seront nécessaires.

S. Dezarnaud indique qu'EBER va lancer son PLUI très prochainement et que la mise en compatibilité sera finalisée en parallèle.

Concernant **l'état d'avancement des mises en compatibilité des PLU/cartes communales** avec le SCOT des Rives du Rhône :

C. Delord indique que le PLUiH d'Annonay Rhône Agglomération est bien engagé. La désignation d'un bureau d'étude pour finaliser la procédure est en cours. Le marché porte sur un montant de plus de 800K€ avec une part fixe forfaitaire et une part à bordereau de prix unitaires, notamment pour les OAP. Suite à une réunion entre ses services et ceux du SMRR, un travail conjoint a été réalisé pour identifier les communes devant se mettre en comptabilité rapidement, sans attendre la validation du futur PLUiH. Cela nécessite des moyens (humains notamment) importants.

S. Dezarnaud indique que dans le cadre de la préparation du futur PLUi d'EBER, un montant similaire, de l'ordre de 30 à 32 000 € par commune a été fléché.

Concernant le volet énergie :

C. Zilliox est intervenu au salon des maires du Rhône pour présenter avec Rives Nature, le projet de centrale photovoltaïques d'EDF Renouvelable de Saint-Romain-en-Gal. Mélodie Lioret a présenté ce même projet lors du salon Pollutec sur le stand de l'Office Français de la Biodiversité.

Il est proposé que des entrevues avec 3 à 4 opérateurs photovoltaïques/éoliens. (de toutes tailles) puisse être organisées d'ici la fin d'année avec les élus du Bureau et les VP/Techniciens énergies des EPCI. L'objectif est de mieux comprendre mutuellement les attentes du territoire et les méthodologies (taille, critère...) d'intervention des opérateurs. **Cette proposition est validée par les élus.**

C. Zilliox indique par ailleurs qu'un schéma éolien a été préparé par la DREAL à la demande du ministère de l'écologie. Un avis devra être donné prochainement sur ce dernier. Le schéma définit les secteurs à enjeux éolien et notamment des zones blanches où l'éolien sera possible.

Concernant le volet agriculture :

J. Lahaie informe les élus qu'une rencontre avec les représentants techniques des chambres d'agriculture du territoire a eu lieu mi-octobre. L'occasion pour le SMRR de rappeler les enjeux agricoles du SCOT et de présenter les chiffres de l'Occsol. Une méthodologie de saisine des CDPENAF a été partagée : les chambres d'agriculture feront remonter en amont au SMRR les sujets concernant les Rives du Rhône.

Concernant le volet eau :

F. Dubouchet s'est mobilisé avec le Président Ph. Delaplacette pour la restitution de l'étude sur les eaux pluviales du syndicat des 3 rivières. Les sites explorés ont été identifiés dont la zone du Mas à Davézieux avec un bassin de 17 000 m³ à réaliser. Les élus ont pointé des difficultés à voir de la cohérence et ont demandé à redescendre au niveau des communes.

F. Dubouchet devrait pouvoir participer à la prochaine réunion PAPI du Sirra.

1/ Atelier communication animé par l'agence TBWA (voir support en PJ)

Présentation de la synthèse des remontés des élus du bureau suite aux 12 interviews réalisées. Synthèse en format atelier sur les piliers du discours. Rappel, la force d'une marque, ici les Rives du Rhône, c'est la cohérence. Objectifs de l'atelier : lister et à prioriser. Proposition de modification de l'identité visuelle.

Les cibles de la communication du SMRR :

Ajouter les acteurs économiques : entreprises, commerces du territoire

1/ La cible, prioritaire des élus et des maires

- Évoquer davantage la qualité du territoire : l'objectif du Scot est la préservation de cette qualité a minima et son amélioration ;
- Positiver la contrainte ;

- Valoriser le concret par l'exemple et par la preuve avec des objectifs communs (valoriser ce que l'on fait de bien) = exemplarité par la preuve ;
- Si l'on veut que cela marche, il faut que la règle soit la même sur tout le territoire au-delà des communes (et le Scot le permet) ;
- Mettre de l'intelligence dans la règle, acquérir une cohérence et toujours avoir en vue l'objectif d'intérêt commun (intérêt général, les énergies communes) – être pragmatique ;
- Le Scot permet de se projeter dans une même direction, de porter un regard plus loin, travailler ensemble – il permet de prendre de la hauteur et de « sortir la tête du guidon » ;
- Besoin important de sensibiliser les nouveaux maires – à chaque élection municipale (=> réunion ou doc spécifiques de mise à niveau à développer) pour sensibiliser sur la complexité et les enjeux - il faut acculturer les élus ;
- Attention de ne pas confondre **facilitateur** et laxisme sur les règles ! Le terme de **mise en compatibilité** est plus juste (plus que conformité) – enjeu d'observance ;
- Sensibiliser sur les enjeux macro du Scot et ses conséquences en local.

Les retours des élus en atelier :

C. Zilliox : Nous ne parlons pas assez de la qualité du territoire. Tout ce qui est fait l'est pour conserver cette qualité et l'améliorer. La contrainte doit être positivée.

Ph. Delaplacette : cela passe aussi par l'exemple : il y a des pratiques intéressantes sur le territoire des Rives du Rhône. Il faut valoriser ce que l'on fait de bien et pourquoi le SCOT évolue.

T. Kovacs : souligne la nécessité à veiller à ne pas avoir trop de messages. Celui qui est animé par la volonté de préserver, si le voisin ne le partage pas, cela ne marche pas. Importance aussi de travailler à grande échelle. La règle doit être la même sur un territoire plus vaste que la commune ou l'EPCI.

G. Vial : le Scot doit réussir à dézoomer, à porter l'intérêt général. De fait, les messages qu'il porte doivent être prioritaires. Or ce message n'est pas encore clair pour toutes et tous (nouveaux élus).

T. Kovacs : le Bureau Syndical du SCOT doit permettre de prendre de la hauteur par rapport aux dossiers locaux.

C. Zilliox : Faire comprendre la notion de compatibilité qui n'est pas de la conformité.

P. Delaplacette : le Scot permet de se projeter. Il permet de porter un regard plus loin que le temps des élus. Les élus doivent faire ce travail.

S. Dezarnaud : A chaque renouvellement des élus, il devrait y avoir des interventions, des formations de sensibilisation. De nouveaux maires qui n'ont jamais été élus se rendent compte que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut. La pédagogie est indispensable.

2/ La cibles des acteurs de l'aménagement du territoire

Les 3 points cités sur la slide sont OK et prioritaires

NB : ils ont un intérêt principal qui est le business

- Ajouter les acteurs économiques
- Valoriser leur rôle non => mais ok pour valoriser les projets qui valorisent le Scot
- Les agriculteurs et les associations environnementales n'ont pas toujours la vision collective

3/ Le grand public



- Article dans les journaux des communes et magazines des EPCI avec l'accord des maires
- Mise en avant des bonnes pratiques
- Faire comprendre le bien fondé du Scot : rapprocher les enjeux macro du scot des enjeux locaux
- Cette cible est-elle la priorité ? Même si on peut considérer que c'est une cible secondaire, elle est intéressante ? L'information venant des concitoyens permet de sensibiliser les élus = communication à double détente
- La cible jeune est importante car elle est sensible aux enjeux écologiques, aux questions de territoire, de respect de la biodiversité...préservant la vie des générations futures
- Événements thématiques sur des sujets d'actualité ou de société – sujets qui suscitent l'adhésion il faut angler les prises de parole :
Ex : commerce de proximité, biodiversité, préservation de la ressource...

En conclusion => le grand public est une cible secondaire du SMRR à tester avec quelques tentatives et retours d'expérience

Les retours des élus en atelier :

S. Dezarnaud : Il faut s'appuyer davantage sur les journaux communaux qui sont bien lus.

G. Vial ajoute que les magazines des EPCI peuvent aussi servir de supports pertinents.

T. Kovacs : le Grand Public n'est pas forcément la priorité. Plus de la moitié des élus ne savent pas ce qu'est le Scot. Nécessité de se focaliser sur quelques cibles prioritaires.

C. Zilliox rejoint T. Kovacs sur la nécessaire priorisation des cibles. Sensibiliser sur les enjeux macro du Scot et le lien au local est important pour les élus.

P. Delaplacette est d'accord sur la priorité à donner aux élus. Il ajoute qu'il y a un intérêt à communiquer auprès du grand public car cela peut permettre d'interpeler les élus et faire remonter les données du terrain.

C. Dezarnaud : le public jeune est important. Ils sont sensibles à la question de l'aménagement. Nécessiter d'acculturer les nouveaux élus passe peut-être par l'acculturation en amont les jeunes.

T. Kovacs : Sur certains sujets, cela peut être intéressant. Il faudra dans ce cas cibler certains sujets qui parlent au grand public. Ex : le commerce de proximité.

C. Zilliox : la communication grand public n'est pas la même que celle pour les élus. Communication sur la biodiversité par exemple qui intéresse la population. La réglementation n'intéresse pas vraiment.

4/ Les représentants des territoires limitrophes

- Gestion des conflits entre voisins et entre Scot, favoriser le dialogue

Pas de remarque, cible secondaire

Positionnement de Rives nature

- Angle de communication grand public, angle intéressant sur la biodiversité
- Exemplarité (pas de parti politique, tout le territoire inclut la notion de protection de l'environnement et l'écologie)
- Outil concret pour mettre en avant notre discours mais pas uniquement
= « preuve de concept »
- Ajouter la notion de l'homme, la biodiversité n'est pas une priorité en soi, on doit remettre au cœur l'homme et penser qualité de vie (bien vivre dans son logement, dans son environnement...) - Mailler les 2 – La préservation de la nature doit être au service du bien-être de l'homme
- Bien-vivre et complémentarité
- Préserver le fait que l'homme vive bien dans la durée



NB : l'écologie est partout et doit transcender la politique

Les axes thématiques de communication du SMRR

- **L'urbanisme, l'habitat** = avec les sous-thématiques :
ZAN - très gros enjeu / occupation des sols / préservation du foncier...
- **Le dynamisme économique** : ajouter le sujet du commerce local et en centre-ville
- **Le développement durable**, transition écologique, économie circulaire, l'eau, la préservation des ressources, la biodiversité ...
- **Les autres aménagements du territoire** : répartition des zones économiques

À noter : la volonté d'une représentation du Scot au global => le vivre ensemble

Nom : Rives du Rhône

Rives du Rhône renvoie à un bassin de vie et surtout un projet de grand territoire, ce qu'incarne bien le SMRR. Le mot « Scot » est suffisamment mature pour une évolution où il tendrait à disparaître.

Axe de communication

L'axe 2 « Ancrés dans l'avenir » : fait l'unanimité auprès des élus.

Le Logo

Majorité pour le logo numéro 1 : évolution légère de l'existant mais typographie trop enfantine à retravailler.

2/ Préparation CDAC – Projet Intersport à Davézieux

Principaux éléments

- Déplacement et agrandissement du magasin de sport de l'enseigne Intersport sur la zone du Mas à Davézieux.
- Terrain situé en entrée d'agglomération. Une autorisation commerciale avait été accordée sur ce terrain il y a quelques années mais n'est plus valable aujourd'hui.
- Situé dans le secteur privilégié de périphérie de Davézieux (pôle d'agglomération de périphérie).
- Projet travaillé dans le cadre de l'étude de requalification de la zone du Mas à Davézieux en cours de réalisation par ARA.

Le projet

- 2 200 m² de surface de vente (1 500 m² en occasionnel léger et 700 m² en occasionnel lourd).
- 145 places de stationnement (minimum exigé par le PLU).
- Objectif de développer l'offre vélo et montagne du magasin, produits nécessitant des surfaces importantes de vente et d'exposition. L'offre textile n'est pas développée mais l'augmentation de la surface doit permettre d'améliorer le confort du client.
- Intersport est le seul magasin de sport de la zone de chalandise à proposer une offre de tous niveaux de gamme.

L'analyse du projet réalisée par le SMRR :

Amélioration de l'accessibilité tous modes

- Augmentation légère du trafic mais qui peut être absorbé par les infrastructures existantes.



- Création de voies piétonnes sécurisées, de marquages au sol spécifiques pour les cheminements piétons et vélo.
- Création de 10 places de stationnement vélo couvertes.
- Accessible en TC (200 m d'un arrêt BABUS).

➤ **COMPATIBLE AVEC LES PRESCRIPTIONS DU SCOT**

- **Mais une meilleure prise en compte du vélo aurait été bienvenue (bornes de recharge vélos électriques, stationnements vélos à localiser en proximité directe de l'entrée du magasin,...).**

Amélioration de la qualité architecturale et de l'intégration paysagère

- Forte amélioration de la qualité architecturale et paysagère du projet par rapport au projet initial en lien avec l'étude zone du Mas de l'EPCI.
- Large part des façades Sud et Ouest (très visibles) sont vitrées.
- 30 % de la toiture couverte en photovoltaïque.
- Plantation de plusieurs arbres (32) et arbustes (108), noues paysagères.
- 42 % de surfaces perméables (dont 22,5 % en pleine terre) contre 20 % minimum demandé par le Scot.

➤ **COMPATIBLE AVEC LES PRESCRIPTIONS DU SCOT**

- **Mais un projet plus ambitieux pour la toiture au-delà des exigences minimales aurait été bienvenu (végétalisation ou augmentation de la couverture photovoltaïque en toiture).**

Réduction de l'impact environnemental

- Ensemble des places de stationnement en Evergreen.
- Noues paysagères pour infiltrer l'eau et espaces en pleine terre ou perméables importants.
- 30 % de la surface de toiture en photovoltaïque.
- 16 places équipées de bornes de recharge électrique + 57 places pré-équipées.
- Privilégie l'éclairage naturel dans les bureaux.
- Prise en compte du recyclage de la construction jusqu'à la phase d'exploitation du magasin.

➤ **COMPATIBLE AVEC LES PRESCRIPTIONS DU SCOT**

- **Mais un projet plus ambitieux pour la toiture au-delà des exigences minimales aurait été bienvenu (végétalisation ou augmentation de la couverture photovoltaïque en toiture).**

Utilisation économe de l'espace

- Projet étudié dans le cadre de l'étude d'aménagement d'ensemble de la zone du Mas.
- Pas de mutualisation des stationnements avec d'autres commerces mais pas forcément pertinent ici.
- Etude sur les possibilités de réutilisation des friches existantes sur le territoire

➤ **COMPATIBLE AVEC LES PRESCRIPTIONS DU SCOT**

AVIS DU SMRR : FAVORABLE A L'UNANIMITE :

- **Forte amélioration du projet depuis le projet initial.**
- **Proposition d'émètre un avis favorable en CDAC.**
- **Proposition d'inviter le porteur de projet à aller plus loin sur certains aspects (végétalisation / EnR sur toiture, place du vélo) en cas de travaux à l'avenir.**

La CDAC se réunira le **23 novembre 2021 à 14h30 en Préfecture de l'Ardèche à Privas**. Les élus d'ARA seront présents (vérifier en amont que deux élus à minima seront présents pour représenter EPCI + SCOT).



Le SMRR interrogera la Préfecture pour demander un lien de visio compte-tenu de la distance et du changement de créneau.

3/ Point d'avancement nœud Chasse sur Rhône - Givors/Ternay – Retour du Préfet de Région

Un comité technique, sous l'égide de la DREAL, s'est tenu en octobre pour faire le point sur le nœud de Givors-Chasse/Ternay. Cette instance s'inscrit dans le prolongement des travaux liés à l'abandon de l'A45 et les mesures plus globales sur le corridor Gier/Ondaine/Métropole-Vienne Condrieu Agglomération/Mornant.

Pour rappel, 5 variantes de nouveaux franchissements du Rhône ont été retenues et étudiées par l'Etat. Suite au COPIL et à la présentation d'une analyse multicritère, deux scénarii préférentiels vont être étudiés plus en détail : la variante A2/B5 qui consiste à réaliser deux nouveaux franchissements dits locaux au niveau de Grigny au Nord et Chasse sur Rhône au Sud. Le deuxième scénario porte sur le doublement du pont autoroutier actuel à Givors.

L'étude porte aussi sur la couverture partielle de l'A47 dans la traversée de Givors de même que sur la réalisation de mesures d'intégration urbaine de l'A7 sur la commune de Chasse sur Rhône.

Enfin, en réponse aux différentes demandes des acteurs du territoire, l'Etat a décidé de mettre en place un groupe de travail partenarial spécifiquement sur les modes actifs et les transports en commun. VCA et le SCOT sont associés.

4/ Retour sur le rendez-vous avec le Préfet de l'Ardèche, avancement mise en compatibilité des PLU

Ph. Delaplacette informe les élus qu'il a rencontré le préfet de l'Ardèche mi-octobre. A cette occasion, il a été convenu qu'un courrier soit envoyé par le préfet à toutes les communes pour leur rappeler l'impérieuse nécessité de se mettre rapidement en compatibilité avec le Scot des Rives du Rhône.

Plus globalement, le SCOT des Rives du Rhône ayant été approuvé il y a maintenant 2 ans, tous les territoires doivent accélérer leurs travaux de mise en compatibilité. Un travail est réalisé chaque mois entre les techniciens du SMRR et ceux des EPCI pour avancer rapidement.

Le Président Philippe Delaplacette clôture le bureau à 11h15.